

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL de la trois cent soixante et unième réunion (spéciale) du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais tenue le jeudi 3 mai 2012 à 12 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

CONFIRMÉ LE 11 JUIN 2012

Procès-verbal de la trois cent soixante et unième réunion (spéciale) du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais tenue le jeudi 3 mai 2012 à 12 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

<u>MEMBRES :</u>	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
BELLEMARE, Guy Professeur – Département de relations industrielles	X	
BLOUIN-MONFILS, Lisette Représentante des diplômés	X	
CARLE, Christiane Membre socio-économique	X (conf. téléph. – quitte à 12 h 25)	
CHÉNIER, Claude Représentant des collègues	X (conf. téléph. – 12 h 15 à 12 h 50)	
CYR, Caroline Chargée de cours – Département de psychoéducation et de psychologie	X	
DELISLE, Frédérique Membre socio-économique	X (conf. téléph. – arrive à 12 h 07)	
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
DUPONT, Yves Vice-recteur à l'administration et aux ressources	X	
IGLEWSKI, Michal Professeur – Département d'informatique et d'ingénierie	X	
LAVERGNE, Michel Membre socio-économique	X (conf. téléph. – 12 h 20 à 12 h 37)	
NOËL, Martin Professeur – Département des sciences administratives	X (conf. téléphonique)	
RICARD, Lyse Membre socio-économique	X (conf. téléphonique)	
TOUPIN, Dominique Membre socio-économique	X (conf. téléphonique)	
VAILLANCOURT, Jean Recteur	X	

OBSERVATEUR ET OBSERVATRICE :**PRÉSENT****ABSENT**

LATULIPPE, Simon
Coordonnateur et attaché d'administration –
Décanat des études

X

ROCHEFORT, Odette
Technicienne – École multidisciplinaire de l'image

X

SECRÉTAIRE :

MAURICE, Luc
Secrétaire général

X

SECRÉTAIRE PROVISOIRE

VILLENEUVE, Lucie
Adjointe au secrétaire général et conseillère juridique

X

ATTACHÉE D'ADMINISTRATION :

AUGER, Mireille

X

La présidente, madame Lisette Blouin-Monfils, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 12 h 05.

Elle précise qu'en l'absence du secrétaire général, monsieur Luc Maurice, madame Lucie Villeneuve, adjointe au secrétaire général et conseillère juridique, a été mandatée pour agir à titre de secrétaire d'assemblée.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par monsieur Guy Bellemare, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Ajustements au trimestre d'été 2012
- 3.- Clôture de la séance

2.- Ajustements au trimestre d'été 2012

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche porte à l'attention des membres que la commission des études, réunit en séance extraordinaire quelques heures plus tôt, a adopté à l'unanimité la résolution concernant la recommandation au conseil d'administration relativement aux ajustements requis pour permettre la tenue des activités d'enseignement du trimestre d'été 2012.

Il trace le bilan des événements en lien avec le mouvement de contestation des étudiants à Gatineau survenus au cours des semaines précédentes et explique que ces perturbations ont imposé des contraintes extrêmes empêchant l'Université de dispenser un enseignement selon les modes habituels.

Il rappelle que la grève générale illimitée votée lors de l'Assemblée générale spéciale de l'AGE-UOQ se poursuit et que l'Université est toujours contrainte par l'injonction de la Cour supérieure du Québec de « prendre les mesures raisonnables requises afin de permettre à ses étudiants des campus de Gatineau de poursuivre leur apprentissage et de procéder aux évaluations par tout autre moyen qu'en présentiel, y compris par voie électronique ».

Dans ce contexte, et malgré la résolution adoptée 19 avril dernier et qui prévoit le début du trimestre d'été, la direction de l'Université recommande qu'on reporte le début de trimestre d'été 2012 au campus de Gatineau. Cette décision, prise pour le meilleur intérêt des étudiants, vise notamment à éviter que d'autres événements malheureux ne se produisent. Le vice-recteur souligne également qu'il serait inimaginable de devoir offrir un trimestre complet de cours par voie électronique, vu le temps considérable que requerraient l'adaptation de la pédagogie et le développement du matériel nécessaire.

Le projet de résolution présenté aujourd'hui propose donc le report du début du trimestre d'été 2012 à Gatineau à un moment où les conditions permettront un enseignement propice à l'apprentissage, soit après la fin du mouvement de contestation des étudiants de l'UQO à Gatineau.

Il porte à l'attention des membres que ce trimestre est important pour l'Université puisqu'il est fréquenté par un grand nombre d'étudiants, soit environ 2700 étudiants au trimestre d'été 2011. Il souligne par ailleurs la grande déception exprimée par les étudiants si le trimestre d'été devait être annulé.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche détaille la résolution et explique notamment que les activités d'enseignement à Saint-Jérôme de même que les stages et les activités des programmes offerts en mode exécutif, lesquels sont exclus du mouvement de

contestation étudiant à l'UQO, ne seraient pas touchés par le report du début du trimestre d'été 2012 et commenceraient selon le calendrier établi.

Il rappelle qu'au trimestre d'été, deux types de cours seront normalement dispensés, soit les cours à horaire régulier, s'échelonnant sur 15 semaines, et les cours à horaire condensé, offerts normalement sur une période de six à sept semaines. En tenant compte de la date prévue pour le début du trimestre d'automne 2012, si les cours ne peuvent reprendre avant le 22 mai 2012, les activités prévues à l'horaire régulier devront être révisées et éventuellement offertes en mode condensé lorsque cela sera possible. La date du 23 juillet 2012 constitue la date limite permettant à l'UQO d'offrir des cours à horaire condensé au trimestre d'été.

Il mentionne qu'il est légitime d'appréhender la désertion d'un très grand nombre d'étudiants en raison d'un conflit d'horaire avec le calendrier modifié. Des conséquences financières sont inévitables pour l'Université.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres qu'il maintient des communications avec l'Association générale des étudiants ainsi qu'avec des membres du Comité de grève. Il a d'ailleurs eu l'occasion d'échanger avec eux sur l'hypothèse qui est présentement discutée.

Le vice-recteur précise que le projet de résolution a été bâti dans une optique de flexibilité et de souplesse, et ce, afin d'accommoder les étudiants.

Il précise que des discussions ont été menées avec le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'UQO concernant leurs contrats pour le trimestre d'été 2012 et souligne que ce dernier s'est montré collaboratif et a démontré une volonté réelle de permettre aux étudiants de cheminer.

Enfin, il indique que l'adoption unanime de la résolution par la commission des études plus tôt ce matin lui permet d'espérer que la situation sera vécue sereinement dans les semaines qui viennent.

En réponse à la présidente qui souhaite avoir des précisions sur les répercussions budgétaires, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche répond que, dans l'immédiat, l'impact le plus considérable est la perte des inscriptions au trimestre d'été. Il envisage que l'Université devra aussi assumer certains frais en lien avec la modification des contrats des personnes chargées de cours pour le trimestre d'été. Des répercussions économiques sont également à prévoir à l'automne puisque, malgré que le nombre de demandes d'admission affiche une hausse importante, le volume d'inscriptions au trimestre d'automne fait état d'un fléchissement important par rapport à celui de l'année dernière à pareille date. Les raisons de ce fléchissement ne peuvent être précisées pour l'instant, mais le vice-recteur évoque la possibilité que certains étudiants attendent peut-être la fin du boycott pour confirmer leur inscription alors que d'autres ont possiblement choisi de s'inscrire à une autre université afin d'être certain de pouvoir poursuivre leurs études en septembre. Il complète son intervention en informant les membres que la direction de l'Université n'est pas encore en mesure d'estimer l'ensemble des coûts reliés au mouvement des étudiants contre la hausse des frais de scolarité.

Un membre déplore l'impossibilité d'avoir des informations sur l'estimation desdits coûts. Le recteur explique que ces données ne sont pas disponibles. Il ajoute que si le gouvernement québécois ne compense pas les universités pour les pertes encourues, les contrecoups économiques seront extrêmement importants.

Un membre, ayant été questionné à de nombreuses reprises par plusieurs collègues professeurs et chargés de cours sur le contexte ayant mené aux décisions prises par le conseil au cours des dernières semaines, suggère que les annonces faites à la communauté universitaire, suite aux réunions extraordinaires, soient plus détaillées. Le recteur et le vice-recteur se disent ouverts à cette suggestion et tenteront d'y répondre, mais ils soulignent que le peu de temps dont ils disposent en cette période tourmentée pourrait faire en sorte qu'il soit difficile de combler cette demande.

Un membre émet le souhait que les modalités concernant les cours en supervision individuelle soient explicites dans le projet de résolution. Le vice-recteur répond qu'il est préférable de ne pas procéder ainsi afin d'éviter que l'UQO ne soit aux prises avec une demande collective pour ce mode de fonctionnement, qui, précise-t-il, n'est pas sous le joug du boycott des cours. En effet, de nombreux étudiants souhaitant esquiver la décision de l'AGE pourraient souhaiter se prévaloir de ce type de formation afin de poursuivre leur formation au trimestre d'été. Il ajoute par ailleurs que les directions de département ont souvent discuté de la question des cours en supervision individuelle et s'inquiètent que ces cours permettent réellement l'atteinte des objectifs de formation. Seuls les étudiants déjà inscrits à ce type de cours, de même que les étudiants en situation particulière justifiée, pourront se prévaloir de cette option.

Un membre craint que les cours à horaire condensé, selon lui d'une durée minimale de sept (7) semaines, s'ils devaient être offerts au trimestre d'été, soient en conflit avec le trimestre d'automne. Le coordonnateur du Décanat des études et le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche précisent que les dates présentées dans le projet de résolution ont été consciencieusement fixées afin d'éviter que deux trimestres ne se chevauchent, en l'occurrence la fin du trimestre d'été 2012 et le début du trimestre d'automne 2012. Ils ajoutent qu'aucune mesure précise ne détermine le nombre de semaines minimal d'un trimestre à horaire condensé et ajoutent que le calendrier présenté a été calculé sur la base d'un horaire condensé de six (6) semaines.

Le même membre s'enquiert de la possibilité d'ajouter au projet de résolution des informations visant à informer les étudiants du délai prévu entre la décision de procéder au début du trimestre d'été et le début du trimestre lui-même.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche explique que, lorsque les conditions seront réunies et qu'il sera envisageable de débiter le trimestre d'été, soit lorsque l'AGE-UQO décrètera la fin du mouvement de boycott des cours, il évalue à environ une semaine le temps nécessaire pour joindre les professeurs et les personnes chargées de cours et convenir d'un retour, procéder à la refonte du calendrier ainsi qu'à la mise en place de la logistique de rigueur (gestion des horaires et des locaux). La direction de l'Université s'assurera que la date du début du trimestre d'été 2012, lorsqu'elle sera arrêtée, sera rapidement communiquée à la communauté universitaire par courriel ainsi que sur le site Web de l'Université.

Afin de rassurer un membre inquiet que le projet de résolution soit une façon de contourner l'injonction à laquelle l'UQO est soumise, le recteur souligne que la résolution présentée ne va pas à l'encontre de l'injonction de la Cour supérieure ni ne cherche à l'entraver, mais démontre plutôt une ouverture en lien avec l'acte de ne pas offrir de cours, puisque l'injonction n'oblige pas l'UQO à commencer le trimestre d'été.

Le même membre souhaite savoir de quelle façon le conseil d'administration sera appelé à prendre ses responsabilités au cours des semaines à venir. Le recteur répond qu'il ne prévoit pas que le conseil ait des actes à poser d'ici sa prochaine réunion régulière. Il mentionne que les actions en lien avec la résolution seront accomplies par les membres de la direction et propose qu'un rapport des décisions qui auront été prises soit présenté lors de la réunion régulière du conseil le 11 juin 2012. Il ajoute qu'à cette occasion un bilan des impacts budgétaires pourrait également être brossé et précise que si des décisions devaient être prises en contravention avec la présente résolution ou avec l'injonction, une réunion extraordinaire du conseil serait convoquée sans délai. Enfin, au bénéfice d'un membre, il résume les mandats et pouvoirs détenus par la commission des études et le conseil d'administration.

Un membre formule le souhait qu'en aucun temps les communiqués ou articles publiés à l'avenir par l'UQO, de même que ceux où les dirigeants de l'UQO sont cités, ne véhiculent une incitation aux étudiants à reprendre les cours, tel qu'il a pu en lire dans différents médias au cours des semaines précédentes. Le recteur fait savoir clairement qu'il n'a pas diffusé ce message et indique que la presse écrite a rapporté à tort ses propos à de nombreuses reprises. Un autre membre fait remarquer que le message ne doit pas non plus être un incitatif à boycotter les cours.

Après délibérations, le vote étant demandé, sur proposition de monsieur Guy Bellemare, appuyée par monsieur Michel Lavergne, les membres conviennent à l'unanimité (Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 2) d'adopter la résolution 361S-CA-5469 concernant les ajustements requis pour permettre la tenue des activités d'enseignement du trimestre d'été 2012 dans le contexte du mouvement de contestation des étudiants à Gatineau; laquelle est jointe en appendice. Deux membres, messieurs Martin Noël et Michal Iglewski, se sont abstenus de voter. Le premier en raison d'un conflit d'intérêts en lien avec ses activités au sein du Syndicat des professeurs et le second en raison d'un manque d'information.

3.- Clôture de la séance

Sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 13 h 05.

Original signé par :

La présidente, Lisette Blouin-Monfils
Le secrétaire, Luc Maurice